

> Médecins spécialistes

## Modifications apportées à l'Annexe 25 – Garde en disponibilité

Des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des établissements autorisés aux fins de la rémunération de la garde en disponibilité en vertu de l'Annexe 25 de l'Accord-cadre.

Les listes suivantes sont disponibles à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#), sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels) :

- Garde locale et en support;
- Garde multi-établissements;
- Codes et tarifs des annexes 25 et 38.

Ces changements entraînent notamment la création des 4 nouveaux codes de facturation suivants, qui entrent en vigueur rétroactivement au **16 mars 2020** pour l'**anesthésiologie** et au **26 mars 2020** pour la **chirurgie générale**.

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
42233	Supplément de garde en disponibilité pour une <b>garde en support</b> , par jour, en semaine pour la discipline <b>Anesthésiologie</b> secteur d'activité <b>Garde temporaire (LE 241)</b>	95
42234	Supplément de garde en disponibilité pour une <b>garde en support</b> , par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline <b>Anesthésiologie</b> secteur d'activité <b>Garde temporaire (LE 241)</b>	190
42235	Supplément de garde en disponibilité pour une <b>garde en support</b> , par jour, en semaine pour la discipline <b>Chirurgie générale</b> secteur d'activité <b>Garde temporaire (LE 241)</b>	95
42236	Supplément de garde en disponibilité pour une <b>garde en support</b> par jour, le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline <b>Chirurgie générale</b> secteur d'activité <b>Garde temporaire (LE 241)</b>	190


### Facturation

Pour les nouveaux codes de garde temporaire en **anesthésiologie** et en **chirurgie générale**, vous pouvez facturer **dès maintenant**. Pour les autres modalités, nous serons prêts à recevoir votre facturation à compter du **6 avril 2021**. Vous avez 120 jours pour facturer vos services relatifs aux ajouts de la garde locale et en support et de la garde multi-établissements pour lesquels la date de prise d'effet est rétroactive.

Pour les dates de fin rétroactives, nous procéderons à une réévaluation des services payés. Vous n'avez aucune action à poser. Les refus paraîtront sur un état de compte subséquent.

c. c. Agences de facturation commerciales  
Développeurs de logiciels – Médecine

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)